



MA 2 : LÂCHE AGRESSION POUR DES BOUTONS SUR LE VISAGE !!!

Aujourd'hui, vers 10h15 le détenu H rentre dans le bureau du major afin d'obtenir des explications concernant un rendez-vous à l'unité sanitaire.

En effet, ce dernier avait déjà interpellé le major lors de l'appel du matin et avait eu une réponse.

Mécontent de ne pas être reçu immédiatement par le corps médical car il a des boutons sur son visage, il décide de rester dans le bureau.

À plusieurs reprises le major va lui demander de sortir du bureau mais en vain. Ainsi, le major décide de le raccompagner vers la sortie de son bureau.

Lorsque le détenu H se retrouve en dehors du bureau, il décide de défier l'autorité du major R en faisant du front contre front puis va lui porter un coup de poing au niveau de l'œil gauche.

Le major R tente tant bien que mal à maîtriser ce fou furieux qui va à nouveau lui porter un second coup de poing au visage.

L'alarme est déclenchée. Deux détenus classés auxiliaires ainsi qu'un agent sodexo vont aider le major pour la maîtrise puis les renforts arrivent.

Cet énergumène sera placé en prévention au quartier disciplinaire.

Le major R sera pris en charge par l'assistante de prévention et conduit à l'hôpital.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** condamne avec fermeté cette lâche agression à l'encontre du major R.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** souhaite un prompt rétablissement à notre collègue major R.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** accompagnera s'il le souhaite, le major dans toutes ses démarches administratives et judiciaires.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** exige une sanction disciplinaire et judiciaire exemplaire.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** exige le transfert de ce fou furieux à l'issue de sa sanction disciplinaire.

DEMAIN RETARD DE PRISE DE SERVICE
06H30 DEVANT L'ÉTABLISSEMENT EN
SOUTIEN À NOTRE COLLÈGUE R

SLP FO Justice Orléans Saran

Le : 31.08.2026